

Vert-2-Go Autoscrubber +

1. IDENTIFICATION			
Nom du produit	: Vert-2-Go Autoscrubber +		
Code du produit	: 11-12520	Autres moyens d'identification	: Non disponible.
Fournisseur	: Wood Wyant Une division du Groupe Sani-Marc 42, rue de l'Artisan Victoriaville, Québec G6P 7E3 1-819-758-1541	Manufacturier	: Wood Wyant Une division du Groupe Sani-Marc 42, rue de l'Artisan Victoriaville, Québec G6P 7E3 1-819-758-1541
Utilisations identifiées	: Applications industrielles: Produit d'entretien de plancher	Utilisations non recommandées	: Ce produit est formulé pour être dilué. Ne pas utiliser non dilué. Lire l'étiquette avant d'utiliser.
Date d'édition (AAAA-MM-JJ)	: 2019-10-08		
En cas d'urgence : Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)			

2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
Les informations contenues dans cette section concernent le produit tel que livré. Contactez votre directeur de compte afin d'obtenir de l'information supplémentaire concernant l'identification des dangers liés aux formes diluées du produit.	
Classification du produit	: IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B
Mention d'avertissement	: Attention
Mentions de danger	: Provoque une irritation des yeux.
<u>Conseils de prudence</u>	
Généralités	: Lire l'étiquette avant utilisation. Garder hors de la portée des enfants.
Prévention	: Des équipements de protection spécifiques sont suggérés pour ce produit. Consulter la section 8 pour les détails.
Intervention	: Rincer avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
Stockage	: Aucune mesure spécifique nécessaire. Consulter la section 7 pour des renseignements supplémentaires sur le stockage et la manutention.
Élimination	: Aucune mesure spécifique nécessaire. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.
Éléments d'une étiquette complémentaire	: Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 5.2%
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Aucun connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS		
Substance/préparation : Mélange		
<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% (p/p)</u>
Triéthanolamine	102-71-6	1 - 5
Diéthanolamine	111-42-2	1 - 5
acide dodécylbenzènesulfonique	27176-87-0	1 - 5
Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.		

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	En cas d'irritation, rincer avec de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
Contact avec la peau	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
Note au médecin traitant	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
Produit de décomposition thermique dangereux	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Amorcer les procédures en cas de déversement si nécessaire.
Protection individuelle	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Méthode de nettoyage	Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Rincer à l'eau pour le nettoyage final.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention	Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Entreposage et Incompatibilité	Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Triethanolamine	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Sensibilisant cutané. 8 hrs OEL: 5 mg/m³ 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). TWA: 5 mg/m³ 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 3.1 mg/m³ 8 heures. TWA: 0.5 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). Sensibilisant cutané. VEMP: 5 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. TWA: 5 mg/m³ 8 heures.
Diéthanolamine	CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau. TWA: 1 mg/m³ 8 heures. Forme: Inhalable fraction and vapour. CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Absorbé par la peau. 8 hrs OEL: 2 mg/m³ 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). Absorbé par la peau. TWA: 2 mg/m³ 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). Absorbé par la peau. VEMP: 3 ppm 8 heures. VEMP: 13 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau. STEL: 4 mg/m³ 15 minutes. TWA: 2 mg/m³ 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air pouvant provenir de l'utilisation de ce produit.

Mesures de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale	Les expositions intenses ou prolongées peuvent nécessiter le port de lunettes de sécurité. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
Mains et Protection du corps	Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation. Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter le port de gants résistants aux produits chimiques. Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide. [Clair]	pH	9	Point d'éclair	[Le produit n'entretient pas une combustion.]
Couleur	Jaune. [Pâle]	Densité relative	1.039	Point de fusion	Non disponible.
Odeur	Caractéristique. [Faible]	Viscosité	Non disponible.	Point d'ébullition	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.	Tension de vapeur	Non disponible.	Point d'inflammation	: Non disponible.
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.	Densité de vapeur	: Non disponible.	Taux d'évaporation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.	Température d'auto-inflammation	: Non disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/ eau	: Non disponible.	Inflammabilité (solides et gaz)	: Non disponible.		

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Le produit est stable.
Matériaux incompatibles	Aucune donnée spécifique.
Conditions à éviter	Aucune donnée spécifique.
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voie d'exposition	Voies d'entrée probables : Cutané. Voies d'entrée non probables : Orale, Inhalation.	
	<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>	<u>Symptômes</u>
Contact avec les yeux	Peut causer une irritation des yeux.	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.	Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Triethanolamine	DL50 Orale	Rat	7.39 g/kg	-
Diethanolamine	DL50 Orale	Rat	710 mg/kg	-
Dodecylbenzenesulphonic acid (C12)	DL50 Orale	Rat	890 mg/kg	-

Renseignements sur les effets toxicologiques

Mutagenicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Sensibilisation	Non disponible.
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Données sur l'écotoxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Triethanolamine	Aiguë CE50 609.98 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
Diethanolamine	Aiguë CL50 11800000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 16000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Aiguë CE50 12 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CL50 28800 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 2150 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 775 mg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures

Persistance et dégradation : Inconnu Potentiel de bioaccumulation : Inconnu Mobilité dans le sol : Inconnu Autres effets nocifs : Inconnu

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport de l'ONU	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage	Placard TMD
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-	

Autres informations Se référer aux documents d'expédition pour l'information spécifique concernant le DOT, IMDG ou l'IATA.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Listes canadiennes

INRP canadien Les composants suivants sont répertoriés: Acide nitrilotriacétique; Diéthanolamine (et ses sels)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) Les composants suivants sont répertoriés: Triéthanolamine

Inventaire du Canada Indéterminé.

Listes internationales

États-Unis Indéterminé.

16. AUTRES INFORMATIONS

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Danger sur la santé	1
Risque d'incendie	0
Réactivité	0
Protection personnelle	A

Date d'édition/Date de révision (AAAA-MM-JJ) : 2019-10-08

Élaborée par : Département des affaires réglementaires
Wood Wyant
Une division du Groupe Sani-Marc
42, rue de l'Artisan
Victoriaville, Québec
G6P 7E3
1-819-758-1541

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.